



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H30

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Karla AREL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Jacques BOULANGER), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à José MARTINS), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie Schlatter), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mancy LE FOLL).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 13

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°25-151

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Administration générale et affaires juridiques

Affaire suivie par Romain BENOIT

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FACULTÉ DES MÉTIERS DE L'ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat,

CONSIDERANT la volonté de la commune de développer un partenariat avec la Faculté des Métiers de l'Essonne (FDME) dans une perspective à long terme afin de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de formation, de recherche ou l'organisation de tout évènement permettant de valoriser ces domaines,

CONSIDERANT que le projet de plan d'actions se décline en trois axes :

- Axe 1 : promouvoir l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles,
- Axe 2 : développer et valoriser l'apprentissage dans la Ville,
- Axe 3 : favoriser les liens entre les services municipaux et la faculté des métiers,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat avec la FDME, établie pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature des deux parties et pouvant être reconduite une fois par tacite reconduction.

AUTORISE M. le Maire à prendre tous les actes et à signer l'ensemble des pièces relatifs à la mise en œuvre de ce partenariat.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération